

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 NOVEMBRE 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de CONDE EN BRIE, le vingt-quatre novembre deux mille quatorze à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Monsieur Éric ASSIER.

**Présents** : M. Éric ASSIER, Mme Claudette BLAVIER, M. Daniel ANTOINE, M. Éric MULLER, M. Francis GARRET, Mme Muriel MAZUR, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, M. Dominique REMOLU, M. Mathieu COOREVITS, Mme Sandrine BOUR, Mme Sandrine CHARPENTIER, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Jean-Jacques BELORGEY.

### **Ordre du Jour :**

- 1 **Approbation du compte-rendu du 6 octobre 2014,**
- 2 **Mouvements de crédits,**
- 3 **Délibération pour paiement factures anciennes non prévues,**
- 4 **Délibération pour obtention d'un prêt à court terme,**
- 5 **Délibération pour adhésion fondation du patrimoine 2014-2015,**
- 6 **Renouvellement de la commission des impôts directs pour 2014,**
- 7 **Validation facture château pour l'emploi,**
- 8 **Remboursement ASP PICARDIE,**

### **M. le Maire invite le Conseil à rajouter à l'ordre du jour :**

- 9 *Délibération sur la mise en place de budget annexe « immeuble de rapport »,*
- 10 *Délibération pour la mise en paiement d'une créance prescrite,*  
*Le Conseil accepte à l'unanimité le rajout à l'ordre du jour*
- 11 **Informations diverses,**
- 12 **Questions diverses.**

### **1- Approbation du compte-rendu du 6 octobre 2014 :**

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### **2-Mouvement de crédits :**

#### **Décision modificative de mouvements de crédits :**

Monsieur le Maire explique que pour le règlement d'une facture, il est nécessaire qu'une décision modificative soit effectuée :

- **FNGIR 2014 pour un montant de 552.00€**
  1. Diminution de crédits au chapitre 022 (dépense imprévue) d'un montant de 552.00€
  2. Augmentation de crédits au chapitre 014 à l'article 7391178 d'un montant de 552.00

Après ces explications, le Conseil donne son accord.

### **3-Délibération pour paiement factures anciennes non prévues :**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire qu'une délibération soit établie pour autoriser de 2 factures anciennes non réglées par la commune.

Il s'agit de 2 factures de l'Etude de Maitre TARATUTA :

- Facture du 01/12/2011 : cession du fonds de commerce d'EURL MAHIEU pour un montant de 2580.21€,
- Facture du 16/05/2012 : vente de la maison du Cil, pour un montant de 1441.31€.

Après ces explications le Conseil Municipal donne son accord.

#### **4- Délibération pour obtention d'un prêt à court terme :**

Monsieur le Maire explique que la Commune doit rembourser au 5 décembre 2014 un prêt à court terme de 90 000.00€. Après avoir pris un rendez-vous avec le Crédit Agricole, il s'avère qu'il n'est pas possible de différer le terme du contrat. La solution proposée par la banque est de contracter un nouvel emprunt de 90 000€ au 5 décembre 2014 pour assurer les besoins de trésorerie de la Commune.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de contracter ce nouvel emprunt d'un montant de 90 000.00€ remboursable sur 2 ans, à tout moment et sans pénalité.

Après ces explications, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

#### **5- Délibération pour adhésion Fondation du Patrimoine 2014-2015 :**

Monsieur Le Maire explique qu'une demande a été sollicitée par la Fondation du Patrimoine d'un montant minimum de 50.00€ pour les Communes de moins 1000 habitants. Cette adhésion permettrait de soutenir les édifices de France qui sont non protégés et menacés de disparition.

Après ces explications, le Conseil Municipal décide de verser 50.00€ à la Fondation du Patrimoine.

#### **6- Renouvellement de la commission des impôts directs pour 2014 :**

M. Daniel ANTOINE explique qu'il est nécessaire de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs qui doit être composée de douze commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants.

Par conséquent, il est nécessaire que des Conseillers Municipaux siègent dans cette commission. M. Daniel ANTOINE demande à l'ensemble des conseillers de se prononcer. Voici la liste des candidats :

- **Mme Marie-Françoise BENOIST**
- **M. Francis GARRET**
- **M. Mathieu COOREVITS**
- **Mme Claudette BLAVIER**
- **M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT**
- **M. Daniel ANTOINE**
- **Mme Sandrine MARTENS-LARATTE**

Une liste de la totalité des commissaires sera élaborée.

#### **7- Validation facture château pour l'emploi :**

Monsieur le Maire explique qu'une facture de 3 500.00€ est à régler à titre de subvention de la Commune de Condé pour l'achat de matériel et outillage pour la bonne exécution du chantier ; cette décision a été prise lors de la réunion de novembre 2013 par le Maire, en présence de la secrétaire de Mairie, le Président de la 4 CB et M. GENDRE.

Après ces explications, le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité.

A ce sujet, l'équipe Municipale se donne rendez-vous le 5 décembre prochain à quatorze heures pour une visite du chantier.

#### **8- Remboursement ASP PICARDIE :**

M. Le Maire explique qu'il s'agit de la compensation sur salaires d'un agent technique de la Commune.

L'ASP PICARDIE détient une créance sur la Commune de 4019,85€ émise suite à un recrutement de salariés en 2009 sur des « contrats emploi jeune de 2000, 2001 et 2004 ». Leur dernier courrier de relance date de 2009 et, la créance n'a pas été réglée.

La commune n'a pas d'élément à faire valoir afin de contester la créance et n'est pas en mesure de s'assurer que la prescription du recouvrement est acquise à son bénéfice.

Pour obtenir le recouvrement des sommes dues par la commune au titre des ordres de recouvrement 09006520 – 090006168 – 09009487, l'ASP a procédé par compensation.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil décide de prendre en charge ces dépenses sur l'exercice 2014 à l'article budgétaire 6718 le mandat sera de 4019,85€

Cette opération permet de solder le différend avec l'ASP et de constater comptablement les recettes dues à la commune par ASP qui ont fait l'objet de la compensation.

Après ces explications, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur les dispositions décrites ci-dessus.

#### **9- Délibération sur la mise en place de budget annexe « immeubles de rapports » :**

Mme Claudette BLAVIER explique qu'en 2015, la Commune va intégrer dans ses recettes le montant des locations du 6-10 grande rue. A noter que les dotations de l'état sont calculées en fonction des recettes propres de la Commune et, une augmentation des recettes entrainerait une diminution des versements de l'Etat.

La mise en place par la Commune d'un nouveau budget annexe « immeubles de rapports » qui concernerait tous les bâtiments donnés en location et non-assujettis à la TVA, permettrait d'éviter la baisse des versements de l'Etat.

Rentreraient également dans ce budget annexe : le bâtiment des Ailes, le bâtiment de la trésorerie et ses logements et donc aussi le 6-10 grande rue.

Après ces explications, le Conseil donne son accord à l'unanimité sur les dispositions proposées ci-dessus.

#### **10- Délibération pour la mise en paiement d'une créance prescrite :**

Monsieur le Maire explique que la Commune doit au cabinet CHOLLET/LEDUC une facture émise le 18/11/2008 d'un montant de 699.66€ pour laquelle le Conseil a déjà autorisé son paiement. Cependant, cette facture n'ayant fait aucun mandatement à son émission, le 31/12/2013 cette créance est juridiquement atteinte par la prescription quadriennale. La Commune n'est pas en mesure de retracer l'historique de cette facture et de mettre en évidence les relances effectuées par CHOLLET/LEDUC pour en obtenir le paiement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de la mise en paiement de la dite facture.

Après ces explications, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour le règlement de cette facture.

## **11- Informations diverses :**

- Parking du collège : Les travaux liés à la mise en place d'un parking provisoire seront à la charge du département. La commune a présenté un projet et, une réunion en commission a eu lieu le 25 novembre dernier.  
La commune s'engage à entretenir la voirie du parking.  
A noter également que, dans ce secteur, le futur lotisseur aura à sa charge les travaux de voiries propres au lotissement.
- Future boulangerie : Malgré un projet bien construit et un apport de financement correct de la part des boulangers, 2 banques ont refusé de s'investir dans le projet. 2 autres banques doivent donner leur réponse. En cas de refus, la Commune apportera son aide aux futurs boulangers pour trouver des solutions viables et faire aboutir le projet.
- Fin de travaux du 10 Grande rue : Date butoir le 31 décembre 2014.
- Travaux de l'église : L'échafaudage est en place, les pierres commandées et taillées, elles devraient être livrées et posées dans la semaine.
- Les Halles : Les travaux de reprise des malfaçons ont débuté. Les barrières de protection ont été mises en place pour une durée approximative de 6 semaines.
- Projet réseau de chaleur 4CB : Le projet d'une usine de Pellets de bois ou de méthanisation de végétaux est en cours d'étude. Des conditions ont été posées par notre Maire, notamment la réfection intégrale des chaussées touchées par les aménagements de réseaux.
- Cimetière : Il existe une procédure qui concerne la gestion du cimetière. Un spécialiste sera contacté début 2015 pour informer la Commune sur la réglementation, ses obligations et les principes de gestion des concessions.
- Travaux USEDA : Rendez-vous est pris, en Mairie le samedi 30 novembre, entre Maire, Conseillers et Délégués, pour faire le point sur les délibérations et établir un planning en adéquation avec les capacités de financement de la Commune.
- Réunions du Conseil Municipal : Les réunions du Conseil Municipal seront désormais avancées à 19h00 au lieu de 20h00 sauf cas particuliers.

## **12- Questions diverses :**

- Barrage au lavoir : Mme Muriel MAZUR demande s'il est possible de lever les barrages au lavoir et dans les cours d'eau avoisinants. Cette demande est formulée pour éviter la montée des eaux et l'inondation des terrains à proximité pendant les périodes de fortes pluies.
- Travaux d'impression du bulletin municipal : Afin de réduire la charge de travail du secrétariat de Mairie, l'option d'externaliser les travaux d'impression des bulletins municipaux est envisagée. Mathieu COOREVITS se propose de faire établir des devis par plusieurs imprimeurs sur la base de 350 exemplaires par bulletin.
- Le Noël de la Commune sera déroulé à la salle intercommunale de Condé en Brie.

**Séance levée à 21H28**